

CEDULE (E.) à laquelle il est fait allusion dans la 21^e section de cet Acte.

FORMULE DE L'AVIS qui doit être donné aux Commissaires des Terres et de l'Émigration aux Colonies, de la révocation de la licence d'un Courtier de passage.

Messieurs,

La présente est pour vous signifier, que la licence accordée le _____ jour de _____, 18____, à A. B.— [Il faut insérer au long, les noms, prénoms et l'adresse de la partie,] de _____, dans le _____, pour agir en qualité d'Agent ou de Courtier de passage, a été dûment déclarée nulle, et révoquée le _____ jour de _____, par nous les Juges de Paix soussignés, assemblés en session hebdomadaire. [Insérez ici les motifs qui ont donné lieu à la révocation de la licence.]

Signatures, _____,
_____.

Date _____.

Aux Commissaires des Terres et de }
l'Émigration aux Colonies, }
à Londres. }